



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

-Approbation du Compte-rendu du 12 Avril 2021,

Le compte-rendu est approuvé,

-Nomination du Secrétaire de Séance : Mélanie SALARDAINE

1-Transfert de la compétence Mobilité Locale à l'intercommunalité

La compétence Mobilité (services de transports publics), est une compétence traditionnellement acquise à la région, qui permet parfois à des intercommunalités de se charger de la gestion de certains moyen de transports locaux (ex : Gallo 'bus) par le biais de délégations.

Or la loi n° 2019-1429 du 24 décembre 2019 « Orientation des Mobilités » invite à une nouvelle organisation de ces compétences. L'organisation proposée serait de laisser à la Région tous les transports régionaux, et transférer la compétence des transports locaux aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

Les Conséquences de ce transfert à l'intercommunalité lui permettront d'avoir les compétences suivantes :

-Organisation de tous les services de mobilité dans son territoire

-Elaboration d'un plan de Mobilité (ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements sur un territoire)

-Instauration du Versement mobilité (participation demandée aux entreprises de plus de 11 salariés pour le financement des transports en commun). L'instauration de ce versement **n'est pas obligatoire** et **est conditionnée** à l'organisation d'un service régulier de transport public de personnes. Si il est instauré, il pourra permettre le financement de l'ensemble des services de mobilité et pas seulement le service régulier instauré par l'intercommunalité.

-Possibilité de mettre en œuvre divers services (aucun n'est obligatoire) :

- ✓ Services réguliers de transport public

- ✓ Services de transport à la demande
- ✓ Services de transport scolaire
- ✓ Services de mobilités actives (location de vélos...)
- ✓ Services de mobilités partagées (autopartage, covoiturage...)
- ✓ Services de mobilités solidaires
- ✓ Services de conseils en mobilité
- ✓ Services de transport de marchandises et de logistique urbaine

A noter, qu'en cas d'opposition à ce transfert, la Région restera compétente, et l'intercommunalité ne pourra reprendre la compétence mobilité que dans deux situations exceptionnelles :

-En cas de fusion avec une autre Communautés de Communes

-En cas de création ou d'adhésion à un syndicat mixte ou un PETR auquel elle transférera la compétence

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Dol, s'est prononcée en faveur de ce transfert le 25 mars 2021. Il demande donc aux différentes communes de se prononcer dans un délai de 3 mois soit avant le 30 juin, pour ou contre ce transfert de compétence.

Pour valider ce transfert, la Communauté de Communes devra obtenir l'accord d'au moins les 2/3 des communes représentant plus de la moitié de la population OU la moitié des conseils municipaux représentant au moins les 2/3 de la population.

Mme le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce transfert.

Plusieurs conseillers constatent que le service GALLOBUS a du succès même auprès de certains vivarais qui l'utilisent également.

Le Conseil souligne également que les transports scolaires ont beaucoup changés au fil des années et qu'à présent, la majorité déposent les élèves hors commune. Les parents sont donc obligés de venir chercher leurs enfants sur d'autres communes.

La majorité des conseillers concluent que l'intercommunalité aura sûrement une vision plus locale (de proximité) des transports sur son territoire ce qui permettra peut-être de mieux les adapter.

Après avoir délibéré en ce sens, le Conseil municipal valide le transfert de la compétence Mobilité de la Région vers la Communauté de Communes.

Dossiers en cours :

Projet de territoire :

Le projet de territoire est une étude à l'échelle intercommunale dont la préparation est divisée en 3 phases :

-un diagnostic territorial (avec : l'exploitation de ressources documentaires , les entretiens avec les maires et leurs équipes, préparation de la consultation des habitants...)

-l'élaboration d'une stratégie concertée de développement et de positionnement du territoire (avec la consultation des habitants, temps de concertation de proximité avec méthodes

facilitantes, des séminaires avec les élus, un travail spécifique avec la direction de la Communauté de Communes...)

-La mise en place d'Un programme d'actions partagé de développement et de positionnement du territoire (réunion de sélections parmi les propositions d'actions, fiches actions de la Com-com avec appui des consultants, analyse financière...)

Mme le maire explique le Projet de territoire en précisant qu'il s'agit pour les élus de chaque commune de dire ce qu'ils pensent du territoire de la Communauté de Communes à l'heure actuelle, comment ils envisagent son futur, quelles évolutions pensent-ils nécessaires ...

Cette étude peut-être comparable au contrat d'objectif à échelle intercommunale.

Le Bureau d'études sélectionné par l'intercommunalité est STRATEAL qui est venu rencontré Mme le Maire et les adjoints, a été informé des problèmes liés aux transports sur le territoire, entre autres, En effet ce n'est qu'un exemple des problèmes qui pourraient être remontés : tout les sujets sont possibles.

Plusieurs dates sont prévues pour présenter l'étude courant juin.

L'étude doit durer toute l'année.

Affichage dans le Bourg : Des panneaux d'affichage ont été commandés et vont être mis en place pour faciliter l'information des usagers : un pour la Mairie (affichage pour le service administratif à l'attention des usagers), un pour la Place de l'église (affichage plus général, infos quotidiennes)

Certains conseillers demandent si il est prévu également un panneau d'affichage au niveau des camping cars, Mme le Maire confirme que cela est prévu.

Fleurissement du Bourg : Mme le Maire et Mme DUPUY ont fait le tour du bourg pour faire le point sur les fleurs et plantes nécessaires et ont d'or et déjà acheter des fleurs qui seront plantées dès que le temps le permettra.

Le fleurissement du bourg est bien avancé, Mme DUPUY précise qu'elle a repassé une commande pour des fleurs afin de continuer. Mme le Maire remercie Mme DUPUY pour son travail sur ce projet.

Contrat d'objectifs : Mme le Maire et les membres du Comité présents lors de la réunion font un point sur le lancement de l'étude du 11 mai

Mme le Maire explique le déroulement de la réunion de lancement, les prochaines réunions prévues ainsi que la nécessité de prévoir une liste de personnes « référentes » sur la Commune qui pourront être consultées par le cabinet. D'autre part, le cabinet va envoyer un document à faire circuler pour présenter les membres de l'étude aux vivarais, car ils seront amenés se promener dans le bourg et à prendre des photos des habitations. Mme le Maire insiste également sur la nécessité que cette étude débouche sur des aménagement réels à terme.

Assainissement : Lancement de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre la semaine du 17 mai pour une sélection début juillet .

Mme le Maire précise qu'un planning sera établi pour organiser la sélection des offres et le suivi du lancement du marché des travaux. D'autre part, il est précisé que le département,

avec lequel la Commune a signé une convention d'assistance technique, assistera la Commune dans ces démarches.

Fête de la mer et du Littoral : Elle aura lieu le 2,3,4 juillet. De nombreuses animations sont prévues et peut-être même un spectacle avec les enfants pour finir l'année scolaire de manière un peu plus légère.

PROCHAIN CONSEIL LE 07 JUIN